



Informations générales

Conseil municipal



Les prochaines réunions du Conseil municipal auront lieu le lundi 3 février et le lundi 3 mars 2025. Bienvenue à tous !

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30, au 209, rue de l'église.

418 854-7690 ou admin@saintelzear.ca.

Taxes municipales

La vente pour défaut de paiement des taxes aura lieu le 8 mai 2025, les personnes concernées ont reçu ou recevront une lettre recommandée à cet effet dans les prochains jours. Pour éviter de vous retrouver dans cette situation, nous vous recommandons de payer vos taxes ou de nous contacter au bureau municipal pour prendre une entente de paiement. Une fois le dossier envoyé à la MRC, la municipalité ne peut plus intervenir dans la procédure.



Patinoire

Horaires de la patinoire

JEUDI: 18H À 21H
VENDREDI: 18H À 22H
SAMEDI: 13H À 17H
18H À 22H
DIMANCHE: 13H À 17H
18H À 21H



La patinoire est maintenant ouverte!! Nous vous conseillons d'apporter des protèges-lames si vous ne voulez pas ôter vos patins pour circuler en dehors des tapis de hockey. Lors de tempête, il est possible que la patinoire soit fermée donc vous pouvez téléphoner au centre des loisirs au 418-854-7690 #7 pour s'assurer que c'est ouvert.

La municipalité possède des filets de pratique pour le hockey ainsi que des supports d'entraînement pour les tout-petits. Des rondelles de hockey sont aussi disponibles pour les utilisateurs.

Des grignotines sont vendues par le comité des Fêtes et Loisirs.

Les nouvelles règles qui s'appliquent maintenant pour la collecte sélective apporte une vraie révolution dans votre bac bleu en simplifiant le tri des matières résiduelles.

Partout au Québec, la même ligne directrice simple: si c'est un contenant, un emballage ou un imprimé, ça peut aller dans le bac bleu, quel que soit le matériau.

En contrepartie, tout ce qui n'est pas un contenant, un emballage ou un imprimé, ne va pas dans le bac de récupération.

Concrètement, cela veut dire que comme d'habitude, une canne de sauce tomate, une boîte de biscuits, un contenant de crème glacée, du papier aluminium ou un magazine vont tous dans votre bac bleu.

La nouveauté, c'est que bien d'autres matières s'y ajoutent comme les contenants de yogourt en format individuel, les emballages de plastique (type ficello, sous-marin, dessus de salade de fruits, céréales), la cellophane, les plats en styromousse, les capsules de café et de thé, les sacs de chips, les emballages de barre tendre, de bonbons, de chocolat ou de biscuit.

Bref, la règle si c'est un contenant, un emballage ou un imprimé, ça va dans le bac bleu.

Petit truc en plus, un couvercle ou un bouchon fait partie du contenant. Donc, il va aussi dans le bac bleu et pas besoin de laver les matières sales au complet, seulement bien les vider et les rincer légèrement au besoin.

Seules exceptions, les contenants d'aérosols contiennent des produits dangereux et doivent être apportés à un dépôt municipal ou dans un écocentre. Les emballages de styromousse de protection, lors de l'achat d'une télé par exemple, doivent aller aux déchets.

Le tri de vos matières recyclables devient donc plus simple et réduira le volume de vos déchets. Vous manquez de place dans votre bac bleu, contactez la RIDT afin de pouvoir bénéficier d'un bac roulant supplémentaire.

Comment réduire le gaspillage alimentaire?

Saviez-vous que 63 % des aliments jetés par les ménages canadiens auraient pu être consommés ?

Une famille gaspille en moyenne 140 kg de nourriture annuellement, soit l'équivalent d'environ 1 300 \$ d'épicerie.

C'est avec de petits gestes simples qu'on peut mettre sa poubelle (ou son composteur) au régime et faire du bien à son portefeuille.

Bien ranger son frigo pour réduire les déchets alimentaires

Le secret ? Un frigo bien ordonné ! Pour garder les aliments plus longtemps, on s'équipe d'un thermomètre et on place dans la zone froide (celle entre 0 °C et 4 °C) les denrées très périssables: viande, poisson, crème et fromage frais.

On n'entasse pas les produits (l'air doit circuler) et, bien sûr, on met en avant ceux dont les dates limites de consommation sont les plus proches.

Comment faire durer les aliments plus longtemps ?

Les fruits et légumes sont les aliments les plus gaspillés.

Pour freiner leur détérioration naturelle, on ne les lave pas avant de les mettre dans le bac du frigo.

Sauf la salade, qui aime être propre, essorée et stockée dans un sac hermétique avec un papier absorbant.

Les courges, oignons et pommes de terre se gardent dans un endroit sec, frais et sombre.

Quant aux bananes, avocats et poires qui produisent de l'éthylène, on les sépare des laitues, brocolis et raisins. Bon à savoir aussi ! Les tomates se conservent mieux avec leur pédoncule.

Manger les miettes, c'est bon pour tous !

On jette l'équivalent de 9 baguettes par an à la poubelle... Alors qu'en mixant 200 g de pain rassis avec 100 g de beurre, on peut faire un fond de tarte express. Ou fabriquer de la "mollica", une chapelure aromatisée à saupoudrer sur les pâtes ou les gratins de légumes : du pain sec mixé avec de l'ail, du thym, du sel et du poivre.

Pour réduire le gaspillage alimentaire, visitez le site « J'aime manger pas gaspiller ». <https://lovefoodhatewaste.ca/fr>



La municipalité nomme habituellement un ou une bénévole dans l'édition de Pâques du journal l'Info-Dimanche. Une résolution a été votée lors de la séance du conseil municipal de janvier mentionnant que la municipalité n'a pas assez de fond dans l'exercice budgétaire 2025 pour profiter de cette offre et de plutôt faire un hommage dans le journal municipal. Mme Cindy Deschênes a été choisie pour l'année 2025.



Active dans le comité des Fêtes et Loisirs depuis maintenant 3 ans, Cindy Deschênes organise et réalise des activités de tout âge avec les autres membres du comité. Elle s'occupe également de l'administration du comité avec Geneviève Thibault, membre bénévole. Elle fait aussi partie du Comité de la Renaissance depuis plus de 10 ans. Venant d'une famille impliquée dans son milieu, Cindy a le sentiment de donner à la population, elle en ressent du bien-être et une sensation de réussite et se réjouit de pouvoir offrir des activités et des moments de rencontre aux citoyens. Elle est bien surprise que le conseil municipal lui fasse un hommage en tant que bénévole, mais elle est heureuse d'être reconnue pour ce que fait le comité des Fêtes et Loisirs.

Questionnée sur l'importance de s'impliquer auprès de sa communauté, elle répond qu'elle le fait pour «mettre de la vie dans la communauté et de bénéficier de moments de rencontre entre les citoyens. Ça me fait sentir que je peux faire du bien même sans être valorisée et rémunérée».

Elle souhaite que le monde s'implique davantage et offre quelques heures de bénévolat par année pour tous les bienfaits que cela apporte. Quand on pense au nombre de bénévoles actifs dans la communauté dans le passé et combien la population pouvait compter sur plusieurs activités. Les temps ont changé.

Merci pour ton implication Cindy!

Service de garde scolaire– École des Parchemins

La période d'inscription des enfants au préscolaire aura lieu entre le 27 janvier et le 5 février 2025.

Depuis la rentrée scolaire 2024, l'école des Parchemins a maintenant un service de garde scolaire grâce aux efforts du Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs en collaboration avec la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

Le conseil municipal a adopté en 2024, une politique d'aide financière aux parents qui habitent Saint-Elzéar-de-Témiscouata qui ont inscrit leurs enfants à l'École des Parchemins et qui utilisent le service de garde scolaire à temps plein (2 plages par jour incluant le midi pendant un minimum de 3 jours par semaine). La municipalité finance une plage par jour par enfant, pour 180 jours en plus des journées pédagogiques.

Si cela vous intéresse, faites-en la demande lors de l'inscription de votre enfant à l'École des Parchemins!



PATIN

organisé par le comité des
Fêtes et Loisirs de Saint-Elzéar

DISCO



SAMEDI 8 FÉVRIER
CENTRE DES LOISIRS

Dès 18 h

N'oubliez pas que vous pouvez emprunter et rapporter vos livres pendant les heures d'ouverture du bureau municipal. Simplement m'appeler au 418-854-6790 poste 2 pour vous assurer que je suis sur place et il me fera plaisir de vous assister.



Horaire de la bibliothèque par les bénévoles février/mars		
Date	Heure	Bénévoles
4 février	19h00	Isabelle
11 février	13h30	Thérèse
18 février	19h00	Katy
25 février	13h30	Colette
4 mars	19h00	Isabelle
11 mars	13h30	Thérèse
18 mars	19h00	Katy
25 mars	13h30	Colette

Nouveautés littéraires



Un oiseau rare à Saint-Elzéar...un pic à tête rouge!

Melanerpes erythrocephalus voilà le nom scientifique de la dernière vedette ornithologique elzéascouataise, le PIC À TÊTE ROUGE de son nom français. Il y a plusieurs critères qui donnent à une observation son état de rareté. Sa provenance géographique, la saison où l'observation s'effectue ou l'état de sa population. Dans le cas du pic à tête rouge, il s'agit d'une espèce dont la population est en diminution depuis des décennies dans l'ensemble du continent nord-américain. D'ailleurs les gouvernements du Canada et du Québec ont désigné l'espèce «menacée». Lors des travaux de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec de 2010 à 2014 cette espèce n'a été confirmée nicheuse qu'à une seule reprise, en mai 2010, dans la municipalité rurale de Mayo en Outaouais.

Sous les projecteurs.

Le pic à tête rouge s'est pointé dans notre village le 4 novembre dernier en avant-midi et est reparti quelques jours plus tard, le 10 novembre, mais pas avant que quelques personnes soient venues le photographier. Ces personnes provenaient évidemment du Témiscouata, de la région de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de la Beauce. Chaque soir il quittait vers le boisé en face de l'édifice Rosa D. Lavoie pour y passer la nuit. Ce n'est pas une certitude, mais tout de même logique. Il s'agit d'une première apparition pour cette espèce au Témiscouata et une rarissime présence pour le Bas-Saint-Laurent, la dernière remontant à 2019 à Sainte-Luce dans la Mitis.



Comme il est facile de le constater sur la photo, cet individu possède une cagoule foncée de même que des rayures noires traversant ses grands rectangles blancs sur les ailes. Il s'agit donc d'un individu juvénile, éclos l'été dernier. Si l'oiseau avait été un adulte, il aurait arboré une cagoule rouge contrastante avec sa poitrine blanche et son dos noir et il n'y aurait pas eu de ligne noire dans le blanc de ses ailes.

Réjean Deschênes

Technicien de la faune

Département de biologie

Université du Québec à Montréal

Référence

Robert, M., M.- H. Hachey, D. Lepage et A.R. Couturier (dir.). 2019. *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Regroupement Québec Oiseaux, Service canadien de la faune (Environnement et Changement climatique Canada) et Études d'Oiseaux Canada, Montréal, xxv + 694 p.

Tel que prévu au Code municipal, nous vous présentons un document explicatif pour résumer le budget de l'année financière 2025 de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

BUDGET 2025 – ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT		
REVENU		
Taxes	2024	2025
Taxe foncière générale	300 976 \$	348 120 \$
Taxe spéciale camion Freightliner	23 613 \$	0 \$
Taxe spéciale tracteur et souffleur	23 678 \$	0 \$
Taxe spéciale fond roulement	0 \$	35 000 \$
Taxe vidange d'installations septiques	17 600 \$	20 880 \$
Taxe matières résiduelles	54 216 \$	56 196 \$
Total	420 083 \$	460 196 \$
Païement tenant lieu de taxes		
Gouv. Québec – compensation terres publiques	25 562 \$	25 746 \$
Gouv. Québec – école	3 055 \$	3 106 \$
Total	28 617 \$	28 852 \$
Services rendus		
Administration générale	2 550 \$	3 550 \$
Photocopies, licences et permis	1 100 \$	2 550 \$
Loisirs et culture	4 500 \$	4 500 \$
Droits mutations	6 000 \$	5 000 \$
Intérêts	7 259 \$	8 600 \$
Revenus d'éoliennes	38 144 \$	63 514 \$
Carrière sablière	31 423 \$	31 423 \$
Autres services – vente de bois	15 000 \$	0 \$
Total	105 976 \$	119 137 \$
Transferts		
Transferts inconditionnels		
Péréquation	61 507 \$	37 178 \$
Partage de la croissance d'un point de TVQ	17 990 \$	32 889 \$
Total :	79 497 \$	70 067 \$
Transferts conditionnels		
Entretien du réseau routier	334 482 \$	334 465 \$

Subvention voirie	12 000 \$	15 000 \$
Entente entretien chemin	51 798 \$	51 798 \$
Création d'emploi Canada	0 \$	2 560 \$
Total	398 280 \$	403 823 \$
TOTAL DES REVENUS	1 032 453 \$	1 082 075 \$
DÉPENSES		
Administration générale		
Conseil municipal	43 837 \$	44 642 \$
Gestion financière et administration	127 649 \$	154 775 \$
Greffe	2 912 \$	4 559 \$
Évaluation	19 141 \$	14 836 \$
Autres	3 000 \$	3 000 \$
Total	196 539 \$	221 812 \$
Sécurité publique		
Police	23 409 \$	24 134 \$
Protection incendie	36 969 \$	36 736 \$
Autres	200 \$	200 \$
Total	60 578 \$	61 070 \$
Transport		
Voirie	236 739 \$	300 838 \$
Enlèvement de la neige	226 628 \$	225 430 \$
Éclairage des rues	2 200 \$	1 940 \$
Circulation et stationnement	1 191 \$	2 318 \$
Total :	466 758 \$	530 526 \$
Hygiène du milieu		
Réseau de distribution de l'eau	3 500 \$	3 800 \$
Réseau d'égouts	23 820 \$	23 330 \$
Déchets domestiques, collecte, transport	54 568 \$	56 195 \$
Cours d'eau	2 179 \$	3 213 \$
Total	84 067 \$	86 538 \$
Santé et bien-être		
Quote-part fondation de la santé	41 \$	42 \$
Total	41 \$	42 \$

Aménagement, urbanisme et développement		
Aménagement, urbanisme et zonage	12 960 \$	13 501 \$
Promotion et développement économique	63 648 \$	60 701 \$
Développement municipal	13 000 \$	15 300 \$
Total	89 608 \$	89 502 \$
Loisirs et culture		
Activités récréatives	16 609 \$	19 870 \$
Autres	1 520 \$	1 636 \$
Bibliothèque	3 531 \$	3 572 \$
Patrimoine	18 700 \$	13 700 \$
Développement rural	4 214 \$	4 407 \$
Total	44 574 \$	43 185 \$
Frais de financement		
Intérêts	1 497 \$	11 000 \$
Autres frais de financement	12 000 \$	900 \$
Total	13 497 \$	11 900 \$
TOTAL DES DÉPENSES:	955 662 \$	1 044 575 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Remboursement en capital	51 791 \$	0 \$
Banc de gravier	25 000 \$	0 \$
Tracteur pelouse	0 \$	1 000 \$
Remorque	0 \$	1 500 \$
Fond de roulement	0 \$	35 000 \$
Total	76 791 \$	37 500 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	1 032 453 \$	1 082 075 \$
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		0 \$

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 291 - 2024 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES, LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU qu'il est nécessaire d'établir le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales, la tarification pour les services d'égoûts, matières résiduelles, vidange des installations septiques, ainsi que les modalités de paiement;

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'année 2025 ont été préparées telles que l'exige l'article 954 du C.M. ;

ATTENDU que ces prévisions budgétaires présentent un budget équilibré d'un montant de 1 082 075 \$ pour l'année 2025;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à cette séance extraordinaire du 18 décembre 2024 par M Alain Morin;

EN CONSÉQUENCE :

2024 - 000 IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le règlement 291-2024 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 – NUMÉRO ET TITRE

Le présent règlement porte le numéro 291 – 2024 et le titre de Règlement décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales, les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2025.

ARTICLE 2 – TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE :

Le taux de la taxe foncière générale de 0.8779 \$ du cent dollars d'évaluation sera prélevée sur les biens-fonds imposables des contribuables pour l'année 2025.

ARTICLE 3 – TAUX DES TAXES SPÉCIALES POUR MACHINERIE

Le taux de la taxe foncière spéciale pour le fonds de roulement

Fonds de roulement pour machinerie 0.0883/100\$ d'évaluation

ARTICLE 4 - ENLÈVEMENT DES ORDURES

Les tarifs pour les services de l'enlèvement des ordures ménagères et l'opération du Site d'Enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2025 sont fixés à :

Catégorie	Taux \$
Résidentiel	303.76 \$
Résidentiel – 2 logements	303.76 \$ chacun
Résidentiel – 4 logements	303.76 \$ chacun
Ferme enregistrée	303.76 \$
Érablière	151.28 \$
Chalet et camp forestier	151.28 \$

ARTICLE 5 – COMPENSATION POUR LE TRANSPORT, VIDANGE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS :

Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et de traitement des boues de fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementales est fixé à 128,00\$ pour les résidences (vidange 1 fois aux 2 ans) et pour les contribuables qui possèdent un chalet ou une érablière le taux est fixé à 64,00 \$ (vidange 1 fois aux 4 ans)

ARTICLE 6 – TAUX D'INTÉRÊT :

Un taux de 18 % par année d'intérêts sera chargé sur tout compte de taxes après 30 jours suivant réception de ce compte.

ARTICLE 7 – NOMBRE DE VERSEMENTS :

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 300.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en deux (2) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes et le deuxième payable le 30 juin 2025.

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 600.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en trois (3) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes, le deuxième payable au 30 juin 2025 et le troisième payable le 30 septembre 2025.

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 900.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en quatre (4) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes, le deuxième payable au 30 juin 2025, le troisième payable le 30 septembre 2025 et le quatrième le 31 décembre 2025.

Les personnes qui désirent payer leur compte de taxes en douze (12) versements sans intérêt, peuvent prendre entente avec la directrice générale. Les paiements pourront être faits par chèques postdatés ou par AccèsD. Si un paiement n'est pas effectué dans le délai déterminé, les personnes perdront leur privilège et des intérêts seront facturés.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Février 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2 11h Messe	3 19h Séance du conseil	4 19h Biblio 	5	6	7	8 18h Patin disco Centre des loisirs
9	10	11 13h30 Biblio 	12	13	14	15
16 11h Adace	17	18 19h Biblio 	19	20	21	22
23	24	25 13h30 Biblio 	26	27	28	

Mars 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2 11h Messe	3 19h Séance du conseil	4 19h Biblio 	5	6	7	8
9	10	11 13h30 Biblio 	12	13	14	15
16 11h Adace	17	18 19h Biblio 	19	20	21	22
23	24	25 13h30 Biblio 	26	27	28	29
30	31					